# 

* Datum : 16-03-2021
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2021809934
* Auteur :

Justice de paix du canton de Molenbeek-Saint-Jean
Désignation
Justice de paix du canton de Molenbeek-Saint-Jean
Par ordonnance du 4 décembre 2020, le juge de paix du canton de Molenbeek-Saint-Jean a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.
Monsieur JAN VAN CAUWENBERGE, né à Bruxelles(district 2) le 7 décembre 1981, domicilié à 1190 Forest, Rue du Monténégro 177, personne à protéger, a été placé sous un régime de représentation.
Maître Patrick LECLERC, avocat, dont le cabinet est établi à 1030 Schaerbeek, avenue Ernest Cambier 39, dont la mission d'administrateur des biens a été étendue, a été désigné en qualité d'administrateur de la personne protégée susdite.
Le greffier en chef, Martine Rimaux.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.